



ARRETE MUNICIPAL
N°2026/007/A du 20/01/2026
Permission de voirie et
réglementation temporaire de
circulation et de stationnement
à compter du 20/01/2026 pour
une durée de 30 jours – 13 rue
Lavoisier

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'arrêté de circulation présentée le 20/01/2026 par la société ATOUT TP - Chez Sogelink - TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX pour la réalisation d'un branchement gaz au 13 rue Lavoisier

-CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société ATOUT TP est autorisée à occuper le domaine public communal pour la réalisation d'un branchement gaz au 13 rue Lavoisier à compter du 20/01/2026 pour une durée de 30 jours.

Article 2 : Durant la période des travaux, la réglementation suivante sera applicable dans la zone de travaux :

-Circulation alternée réglementée manuellement

-Interdiction de stationner aux véhicules légers et aux poids lourds.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société ATOUT TP

Date de mise en ligne : 20/01/2026

Le Maire,

Bernard VEINNANT

